

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15

SEANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq mai à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Julien AMALRIC, Catherine AURIOL, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Laura GANSEMAN, Mathieu LAFON, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, José NUNES, Emilie PIQUEMIL, Danièle POURCEL, Fabien SIMONINI.

Absents et excusés : Néant.

Date de la convocation : 19/05/2020
Date d'affichage : 19/05/2020

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour les conseils élus au complet le 15 mars, les conseillers sont entrés en fonction le 18 mai 2020 (art. 1 du décret n°2020-571 du 14 mai 2020).

Les conseillers municipaux sortants ont donc cessé leurs fonctions le lundi 18 mai à 0 h. Les maires et adjoints doivent quant à eux rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs (entre le 23 et le 28 mai).

Par convocation en date du 19 mai, les conseillers ont été invités à participer à la première réunion du Conseil municipal pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

En ce qui concerne les modalités de participation du public, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre maximal de personnes autorisées à y assister a été fixé à cinq.

2°) ELECTION DU MAIRE

M. Claude ALBA a été élu Maire au 1^{er} tour de scrutin à 14 voix pour et 1 abstention et a été immédiatement installé.

3°) DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Fréjeville est de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de M. le Maire de créer quatre postes d'Adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

DÉCIDE de créer quatre postes d'Adjoints au Maire.

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre Adjoints au Maire.

4°) ELECTION DES ADJOINTS

Chaque adjoint a été élu au 1^{er} tour de scrutin.

1^{er} Adjoint : M. José NUNES à 14 voix pour et 1 abstention.

2^{ème} Adjoint : Mme Danièle POURCEL à 11 voix pour, 1 abstention et 3 contre.

3^{ème} Adjoint : M. Christophe MAURIES à 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

4^{ème} Adjoint : Mme Marie-Florence FARAL à 13 voix pour et 2 contre.

5°) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE

M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Il a remis ensuite aux conseillers municipaux une copie de la charte et du chapitre III du présent titre.

6°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- deux délégués titulaires : M. Claude ALBA, Maire et M. José NUNES, 1^{er} Adjoint.

- deux délégués suppléants : M. Julien AMALRIC, conseiller municipal (suppléant de M. Claude ALBA) et Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale (suppléante de M. José NUNES).

7°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner deux délégués au SDET : M. Didier MAHOUX et M. Jean-Bernard CEBE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.



Claude ALBA
Maire